



**MAIRIE
DE
SÉMALENS**

2, rue les Promenades
81570 SÉMALENS

☎ 05.63.71.74.43

mairie@semalens.fr

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 06-07-2026

- 1- Délibération prix des repas à la cantine à compter de septembre 2026 et modification du règlement, **validée**
- 2- Délibération renouvellement adhésion au service « RGPD » ADM 81, **validée**
- 3- Délibération achat terrains ALQUIÉ (modifiant celle du 16/2/2026), **validée**
- 4- Délibération contrat prestation assistance progiciel ADM 81, **validée**
- 5- Délibération prix de revente de monuments et cuve dans le cimetière communal, **validée**
- 6- Délibération vente caveau cimetière Carré 3 emplacement N°2, **validée**
- 7- Délibération modification du règlement et de la convention de location de la salle des Charrettes, **validée**
- 8- Délibération avenants Aménagement café restaurant, **validée**
- 9- Délibération « Voisins vigilants », **validée**
- 10- Délibération désignation membre à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à la CCSA, **validée**
- 11- Délibération achat parcelle CARLESSI Fabien, **validée**
- 12- Délibération accord de principe étude chicanes Rues de la Bastide et du Théron, **validée**
- 13- Délibération subvention exceptionnelle association « Les Festaires » (annulation fête du 4 juillet 2026) **validée**

Sémalens, le 07-07-2026

Annette VEITH,
Maire



Aristide APATOUT
Secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance

